



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI LE 7 NOVEMBRE 2022 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de **Lundi le 7 novembre 2022** est tenue en public, à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale. Vu la fin de l'urgence sanitaire annoncée par le gouvernement du Québec depuis le 1^{er} juin, le port du masque est facultatif et laissé à la discrétion de chaque personne.

Les mesures mises en place par la Municipalité permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance régulière du conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor (Teams)
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Kimberley Barrington
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et la secrétaire trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore remplaçant le greffier M. François Gagnon, sont également présents, la secrétaire trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h36 par la mairesse Christine McAleer.

22-11-335 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté ci-dessous, tout en laissant le varia ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2022
 - 1.2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2022
- 1.3 Période de questions ouverte au public
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis, fermeture de permis (Service d'urbanisme)
 - 1.4.2 Graphique d'utilisation eau potable
 - 1.4.3 Graphique eaux usées (nombre de débordements)
- 1.5 Adoption du Règlement 65.6-2022 modifiant le règlement 65-2011 (PIIA)
- 1.6 Adoption du Règlement 25.45-2022 modifiant le règlement 25-2006 (zonage)
- 1.7 Adoption du Règlement 120-2022 modifiant le règlement 120-2020 (branchement à l'eau potable)

2. GESTION FINANCIÈRE

DÉPENSES À AUTORISER

- 2.1 Liste et approbation des comptes à payer au 1^{er} novembre 2022
 - 2.1.1 Liste détaillée des comptes à payer au 1^{er} novembre 2022
- 2.2 Firme Avocats DHC – facturation septembre 2022
- 2.3 Firme Avocats DHC – paiement selon entente avec Franklin (remblai puits 6 & 8)
- 2.4 Groupe Kopers – Programmation station Dumas
- 2.5 JMM Installations – Réparation porte de garage Bâtiment rue St-Paul
- 2.6 Municipalité de Franklin – Déneigement Rang Dumas 2021-2022
- 2.7 Multigraph – Impression Bulletin La Voix d'Ormstown & Avis de nettoyage du réseau
- 2.8 Services Routiers Titan – Achat de pneus camion incendie actuel 5-5
- 2.9 Techmix – achat asphalte Upper concession
- 2.10 École Notre-Dame du Rosaire – achat paillis de cèdre

- 2.11 Club Soccer – remboursement dépenses 2022
- 2.12 Infotech – commande de fournitures pour 2023
- 2.13 Chemtrade – achat d'alun pour usine d'épuration
- 2.14 Stelem - réparation 4 bornes d'incendie
- 2.15 Martech - achat signalisation
- 2.16 Equip. Colpron – location de la faucheuse
- 2.17 Solution informatique de Montérégie – renouveler banque d'heures
- 2.18 SEMS mécanique industrielle – achat nouvelle pompe pour poste égout
- 2.19 Philippe Meunier – frais supplémentaires refonte des règlements
- 2.20 Technivolt –remplacement de lumières pour Hôtel de Ville
- DÉPÔTS**
- 2.21 Biblio – rapport financier - Juillet à Sept. 2022
- 2.22 Dépôt rapport financier municipal – Jan à oct. 2022
- 2.23 Dépôt du sommaire du rôle pour 2023
- 2.24 Régie Patinoire intermunicipale - dépôt du budget 2023
- MANDATS**
- 2.25 Protocole d'entente avec MRC pour cours d'eau sur rang 3
- 2.26 EMS – honoraires conception nouveau réservoir pour usine de filtration
- 2.27 Solmatech – mandat analyses terres contaminées dans Vallée des Outardes (phase 2)
- 2.28 Demande d'aide financière Recyc-Québec – compostage domestique
- 3. GESTION DU PERSONNEL**
- 3.1 Fermeture Hôtel de Ville pour période des fêtes
- 3.2 Mandat pour embaucher 4 surveillants de patinoires
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
- 4.1 Nomination d'un pro-maire pour janvier à juin 2023
- 5. GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
- 6. GESTION DES IMMEUBLES**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRANSPORT ROUTIER**
- 8.1 Mandat à firme d'avocat DHC - avis juridique sur la réglementation sur la circulation locale
- 9. HYGIÈME DU MILIEU**
- 10. URBANISME ET ZONAGE**
- 11. ENVIRONNEMENT**
- 12. COMMUNICATION**
- 12.1 Club lions – La Guignolée
- 13.SERVICES RÉCRÉATIFS (loisirs et culture) ET COMMUNAUTAIRES**
- 13.1 Noël enchanté – Groupe loisirs Ormstown
- 13.2 Club de l'Âge d'or – contribution municipale
- 14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES**
- 14.1 OH HSL Demande d'appui pour augmentation du budget
- 14.2 Eau Secours – demande d'appui pour gestion durable et transparente de l'eau
- 14.3 Montérégie West Community Network – demande d'appui
- 15. 2^e PÉRIODE QUESTIONS OUVERTES AU PUBLIC**
- 16. VARIA**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

22-11-336 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil 3 octobre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à la **majorité** des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 3 octobre 2022, en corrigeant le texte du 3^e paragraphe de la résolution no. 22-10-300 afin de refléter la décision du conseil comme suit :

***ATTENDU QUE** la coordonnatrice en communication, loisirs et culture, a également terminé sa période de probation le 21 septembre mais étant en absence de travail, le conseil a décidé d'évaluer sa situation à son retour.*

Votes pour la proposition : 3 + 1 (en Teams) : 4
Votes contre la proposition : 2

ADOPTÉE

22-11-337 Adoption du procès-verbal- Séance extraordinaire du conseil du 13 octobre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 octobre 2022, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

22-11-338 Adoption du procès-verbal- Séance extraordinaire du conseil du 20 octobre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 octobre 2022, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises :

ADOPTÉE

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité

- 1.4.1 Liste des permis émis, fermeture de permis (Service d'urbanisme).
- 1.4.2 Graphique d'utilisation et de distribution de l'eau potable
- 1.4.3 Graphique eaux usées (nombre de débordements)

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Il est 19h35 et il y a une période de questions ouvertes au public qui assiste à la séance, aucune question écrite n'ayant été reçue. Les questions et réponses faites au public par la mairesse McAleer peuvent être entendues sur la chaîne YouTube de la Municipalité, en tout temps.

22-11-339 Adoption du Règlement 65.6-2022 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormsdown a adopté le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 65-2011*;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormsdown est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 65-2011* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité juge pertinent, d'ici l'entrée en vigueur des règlements compris dans l'exercice de refonte réglementaire en cours, d'assurer une vigie sur certains travaux qui seront effectués dans certains secteurs du territoire municipal par l'entremise d'une modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assujettir les permis relatifs à certains travaux de construction et de rénovation à l'intérieur des zones C01-111, P01-112, H01-113, C01-114, H02-208, P02-218, C02-219, H02-221, H02-223, C03-301, H03-302, P04-406 ET H04-408 (Rues Church, Jamestown, Sadler, Roy, Bay, Argyle, Mcbain, Green, Lambton, Bridge, Broadway, Wellington, Châteauguay, Edward, Arthur, Georges et Ch. De La Rivière Châteauguay) à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à la séance du conseil tenue le 13 septembre 2022;

ATTENDU QUE le dépôt et la présentation du projet de règlement ont été acceptés à la séance du 3 octobre 2022 par les conseillers **Shane Beauchamp** et **Éric Bourdeau**;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 20 octobre 2022;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique portant sur ledit règlement a eu lieu le 7 novembre 2022 à l'Hôtel de ville et qu'aucune modification n'a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement n° 65.6-2022 modifiant le règlement 65-2011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ADOPTÉE

22-11-340 Adoption du Règlement 25.45 modifiant le règlement de zonage 25-2006

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormsdown a adopté le Règlement de zonage n° 25-2006 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormsdown est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que le Règlement de zonage numéro 25-2006 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité juge pertinent, d'ici l'entrée en vigueur des règlements compris dans l'exercice de refonte réglementaire en cours, de préciser les matériaux de revêtement extérieur autorisés dans certaines zones ;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption de modifications au règlement de zonage a été donné par le conseiller **Stephen Ovans** lors de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022;

ATTENDU QUE le dépôt et la présentation du projet de règlement a été acceptée à la séance du 3 octobre 2022 par les conseillers **Stephen Ovans** et **Shane Beauchamp**;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 20 octobre 2022;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique portant sur ledit règlement a eu lieu le 7 novembre 2022 à l'Hôtel de ville et qu'aucune modification n'a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 25.45-2022 modifiant le Règlement de zonage 25-2006.

ADOPTÉE

22-11-341 Adoption du Règlement 120-2022 modifiant le règlement 120-2020

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité exploite un réseau public d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau, il convient d'adopter certaines mesures visant la protection contre des dommages possibles au réseau principal, notamment entre les puits 6 et 8 et le poste de régularisation situé au 2160, Route 201;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue du dépôt, de la présentation et de l'adoption de modifications ont été dûment donné par le conseiller **Shane Beauchamps** lors de la séance du conseil tenue le 6 septembre 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par le conseiller **Shane Beauchamp**, appuyé par la conseillère **Kimberley Barrington** à la séance du 3 octobre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller **Shane Beauchamp**, appuyé par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le règlement numéro 120-2022 modifiant le règlement 120-2020 en regard des branchements au réseau d'eau potable et des eaux usées et de protection contre les dégâts d'eau.

ADOPTÉE

22-11-342 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer au 1^{er} novembre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant ;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer ci-dessous :

Liste des comptes à payer en date du 2022-11-01

No fourn.	Nom	Montant
2283	9226-6444 QUÉBEC INC.	258,72 \$
1537	AL-JO CHAUSSURES	175,90 \$
2902	B. Brunet Monuments	687,55 \$
2317	BOIVIN & GAUVIN INC.	8 738,11 \$
2413	BOTTIER DU CINQ (LE)	397,10 \$
964	C. S. BRUNETTE INC.	1 443,03 \$
1057	CARRIÈRE ALI INC.	1 280,27 \$
2818	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC	7 598,31 \$
1953	Constructo SEAO	3,74 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	883,50 \$
1005	CRSBP MONTÉRÉGIE INC.	519,49 \$
966	D'AMOUR & FILS INC.	697,73 \$
2846	École Notre-Dame-du-Rosaire	3 533,00 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS	103,48 \$

1838	ENTREPRISES M.C. (LES)	926,91 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC.	671,56 \$
1020	ÉQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE	242,14 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX	2 502,44 \$
2245	FILION, ME MARTIN	1 431,03 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	40,00 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION	208,31 \$
1214	GARAGE S.D. INC.	138,53 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	1 065,09 \$
2727	GDLB	975,80 \$
2649	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD.	32,65 \$
1807	GROUPE CCL	152,92 \$
2826	GROUPE KOPERS INC.	2 177,35 \$
2833	ICS Inc.	474,67 \$
2180	IGA ORMSTOWN	94,92 \$
972	J.T. SPORT	151,74 \$
1690	JALEC INC.	343,78 \$
2764	JARDINS GEMELAS INC. (LES)	1 651,04 \$
2599	JMM INSTALLATIONS	1 185,39 \$
992	LAMB J. & SON	488,64 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER	485,62 \$
975	M.R.C. HAUT STAIN LAURENT	17 720,00 \$
1956	MARTECH INC.	346,99 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC	2 425,97 \$
1169	MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN	12 435,27 \$
2248	NESS, D.R.	359,30 \$
2053	O-MAX INC	408,57 \$
2662	PCP	380,57 \$
2512	PETRO-CANADA	1 411,29 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	1 181,95 \$
2897	Premium Groupe Industriel	948,54 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	637,93 \$
981	RATTE, MAGASIN F.	54,47 \$
1626	SANIBERT	158,67 \$
2806	SEMS	4 052,87 \$
2900	Service Routiers Titans	1 769,66 \$
2491	SGM MAINTENANCE INC.	1 487,21 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS)	192,32 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	304,49 \$
2831	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	3 672,31 \$
2691	SPCA REFUGE MONANI-MO	500,00 \$
2898	Suroit Pérotech	230,99 \$
2591	TARGO COMMUNICATIONS INC.	49,29 \$
2856	TBL Telecom	709,40 \$
2009	TECH-MIX, Division BauVal Inc.	6 734,41 \$
2787	TELMATIK	86,23 \$
2697	THIBAUT & ASSOCIÉS	1 115,26 \$
2738	WM QUÉBEC INC.	25,75 \$
2153	WURTH CANADA LIMITED/LIMITÉE	669,34 \$
Total:		101 829,51 \$

DÉJÀ APPROUVÉS PAR RÉOLUTION

2793	ADN COMMUNICATION	105,96 \$
2453	COMPASS MINERALS CANADA - QUEBEC	8 860,80 \$
2896	DHC Avocats	13 936,14 \$
2790	DISCAIR PRODUCTIONS	1 488,93 \$
2901	Gestion Écono Plus Inc.	618,38 \$
2725	LEBLANC, GRAVIÈRE SABLIERE INC.	16 954,31 \$
1288	RÉCUPÉRATION M. HART INC.	2 003,83 \$
2845	ROBERT Ghyslain, Services Conseil	1 235,98 \$
2113	SHELLEX GROUPE CONSEIL	3 679,20 \$
2856	TBL Telecom	908,30 \$
2738	WM QUÉBEC INC.	49 214,33 \$
2423	XYLEM CANADA	2 369,34 \$
Total:		101 375,50 \$

Total des dépenses à payer: 203 205,01 \$

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS

SALAIRES	65 408,53 \$
SALAIRES DES ÉLUS	12 984,46 \$
202200010 CHARTRAND, LÉO Oct 2022 - Locaux 1432 & 1441	2 012,06 \$
202200969 BELL MOBILITE - Cte 525476402 cellulaires Septembre 2022	104,84 \$

202200970	HYDRO-QUEBEC	433,47 \$
202200971	BELL Canada 541740667 Internet Biblio 08-23 au 09-22	148,26 \$
202200972	VISA DESJARDINS - Visa e/c 31 Août 2022	509,72 \$
202200973	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. SEPT. 2022 (1 au 15)	15 126,12 \$
202201045	HYDRO-QUEBEC	4 670,08 \$
202201046	SOUCY, BENOIT - Ent. Ménager du 11 sept au 24 sept 2022	1 060,33 \$
202201047	Catherine McFarlane - Remb. Dépenses Festival Familial	427,25 \$
202201051	GILLIES, ZOÉ - Remb. Dépense Festival Familial	94,73 \$
202201052	Lynne Brocklehurst - remb. Dépense Festival Familial	180,00 \$
202201053	HYDRO-QUEBEC	4 524,13 \$
202201054	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	425,41 \$
202201055	JACQUELINE HAINAULT ROCH - Communication - 19 sept - 30 sept 2022	2 100,00 \$
202201058	CAISSE DESJARDINS - REER Desjardins - sept 2022	3 956,73 \$
202201059	CIBC BANQUE IMPÉRIALE COMMERCE - REER CIBC (Erica) - sept 2022	238,00 \$
202201060	CIBC SECURITIES INC. - REER CIBC Securities Inc.(Tonya) - sept 2022	252,00 \$
202201061	Banque Nationale Succ. Ste-Martine - REER BN Ste-Martine (François) 2022	87,50 \$
202201062	RECEVEUR GENERAL - DAS FÉD SEPT. 2022 (1-30)	11 296,76 \$
202201063	RECEVEUR GÉNÉRAL - DAS FÉD SEPT. 2022 (1-30) occ	261,64 \$
202201064	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. SEPT. 2022 (16-30)	14 010,13 \$
202201066	HYDRO-QUEBEC	2 733,28 \$
202201067	SOUCY, BENOIT - Ent. Ménager du 25 sept au 8 Oct 2022	1 050,00 \$
202201068	VISA DESJARDINS - Visa e/c 2022-09-30	1 017,11 \$
202201069	HYDRO-QUEBEC	1 202,79 \$
202201070	Musique par DJ Fritz - Service DJ, activité d'Halloween	600,00 \$
202201071	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. OCT (1 au 15)	14 466,12 \$
202201072	JACQUELINE HAINAULT ROCH - Communication - 1 oct - 14 oct 2022	2 100,00 \$
202201073	LEGION ROYALE CANADIENNE - Achat couronne pour le jour de souvenir	55,00 \$
202201074	BELL Canada 541740667 Internet Biblio 09-23 au 10-22	148,26 \$
202201075	SOUCY, BENOIT - Ent. Ménager du 9 au 22 oct. 2022	1 050,00 \$
Total:		164 734,71 \$

Total des montants à autoriser: 367 939,72 \$

ADOPTÉE

22-11-343 Firme avocats DHC – facturation de septembre

ATTENDU les dossiers en cours avec la firme d'avocats DHC;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas.

D'AUTORISER à la Firme d'avocats DHC, le paiement du montant total de 1 584 \$ (avant taxes) pour les factures no. 188667, 188668 et 188669 concernant les dossiers au 30 septembre 2022.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-412
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-344 Paiement à la Municipalité de Franklin – dossier remblai aux puits 6 & 8

ATTENDU le recours en injonction pris par la Municipalité à la suite de l'obstruction de la Municipalité de Franklin afin de permettre des analyses dans le but de s'assurer de la non-contamination, actuelle et à venir, des sources d'approvisionnement en eau potable de la municipalité d'Ormstown;

ATTENDU la réception d'une lettre de la firme Bélanger Sauvé, représentant la Municipalité de Franklin, datée du 22 septembre 2022, réclamant des frais totalisant 8 738.10 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas

D'ACCEPTER la proposition de paiement présentée par la firme Bélanger Sauvé et appuyée par nos avocats DHC, pour un montant de 2 000 \$ (non taxable) à payer à la Municipalité de Franklin et d'obtenir une quittance finale dans ce dossier.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-412-00-453
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-345 Groupe Kopers – programmation station Dumas

ATTENDU QU'il est important que la programmation des stations d'aqueduc soit à jour pour prévenir les bris et les débordements :

ATTENDU QUE plusieurs ajustements ont été faits récemment sur le serveur de la municipalité, qui affectent ces programmations;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas

D'AUTORISER le paiement de la facture no. FH-15740 à Groupe Kopers Inc., au montant de 1 320 \$ (avant taxes) pour réajuster la programmation des puits 6 & 8, durant la période du 14 mars 2022 au 8 septembre 2022, à la suite des modifications effectuées sur le serveur de la municipalité.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-412-00-521
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-346 JMM Installations – réparation porte garage municipal Rte 138-A

ATTENDU le mauvais fonctionnement de la porte du garage situé au 1695 Route 138-A, des ajustements et des réparations sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas

D'AUTORISER le paiement de la facture no. 10170 à JMM Installations, au montant de 1 031. \$ (avant taxes) pour la réparation de la porte du garage municipal situé sur la route 138-A.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-521
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-347 Municipalité de Franklin – déneigement saison hivernale 2021-2022

ATTENDU l'entente entre les Municipalités de Franklin et d'Ormstown dans laquelle la Municipalité de Franklin effectue les travaux de déneigement sur le rang Dumas et en partage le coût à 50 % avec la Municipalité d'Ormstown;

ATTENDU la facture no. 14373 de la Municipalité de Franklin au montant de 12 435,27 \$ non taxable, pour le déneigement de la saison hivernale **2021-2022**;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de **12 435,27 \$ à la Municipalité de Franklin** pour la facture no.14373, représentant la part de la Municipalité d'Ormstown à 50% du coût total, pour le déneigement du rang Dumas, pour la saison 2021-2022.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-330-00-443
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-348 Multigraph Ormstown – impression du bulletin municipal & avis public

ATTENDU les frais d'impression pour le bulletin municipal d'octobre, et d'un avis public relatif au nettoyage du réseau d'aqueduc municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas

D'AUTORISER le paiement de la facture no. 7550 à Multigraph Ormstown, au montant de 2 110 \$ (avant taxes) pour l'impression de ces documents.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-702-90-341
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-349 Services Routiers Titans - achat pneus pour camion d'urgence 5-5

ATTENDU QUE le camion d'unité d'urgence 5-5 utilisé actuellement par les pompiers, est en service depuis 1994 :

ATTENDU QUE deux (2) pneus ont éclaté sur ce camion et qu'il faut les remplacer en attendant de recevoir le nouveau camion 1005 en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas

D'AUTORISER le paiement de la facture no. 7065 à Services Routiers Titans, au montant de 1 539.15\$ (avant taxes) pour l'achat de deux (2) pneus neufs 225/70R19.5 pour le camion d'urgence 5-5.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-220-00-525

Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-350 Techmix Division Bauval Inc. - achat d'asphalte

ATTENDU QUE des travaux de pavage d'urgence ont été faits sur le rang Upper Concession et en partie, sur le rang Tullochgorum;

ATTENDU QU'il est nécessaire également de conserver une quantité d'asphalte en inventaire, advenant d'autres bris sur les routes, pour assurer la sécurité des automobilistes qui les empruntent :

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER à Tech-Mix, division Bauval Inc., le paiement des factures no. 1047315, 1047418 et 1047419, pour un montant total de 5 857.28 \$ (avant taxes) pour l'achat d'asphalte.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-625

Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-351 École Notre-Dame-du-Rosaire – achat paillis de cèdre pour Parc-École

ATTENDU l'entente intervenue entre la Municipalité et l'École Notre-Dame-du-Rosaire, le 26 octobre 2017 en regard du Parc-École;

ATTENDU QUE ladite entente a été établie sur un terme de 5 ans, à savoir du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas indiqué son désaccord pour reconduire l'entente pour une période d'un (1) an, à savoir du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE PAYER la facture adressée à la Municipalité au montant de 3 533 \$, représentant 50% de la facture transmise à l'École Notre-Dame-du-Rosaire au montant de 7 067.45 \$ incluant les taxes pour l'achat de paillis de cèdre dans la cour de l'école Notre-Dame du Rosaire, les pièces justificatives (factures) devant être produites à la Municipalité aux fins de l'exercice comptable.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-701-50-521

Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-352 Club Soccer - remboursement des dépenses pour 2022

ATTENDU une entente entre le Club de Soccer d'Ormstown et la Municipalité d'Ormstown signée le 8 avril 2022;

ATTENDU QU'à la suite de cette entente, la municipalité s'engage entre autres, à rembourser au Club Soccer, un montant maximum de 5 000 \$ non taxable, pour des dépenses telles que l'achat d'un projecteur et la rémunération de l'employée administrant le club;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 5 000 \$ (non taxable) au Club Soccer d'Ormstown, en remboursement de dépenses conformes à l'entente et sur présentation des pièces justificatives.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-701-50-521
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-353 Infotech - commande de fournitures de papeterie pour 2023

ATTENDU QU'à chaque année, la municipalité doit s'assurer de commander la papeterie nécessaire à son bon fonctionnement, notamment les comptes de taxes pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement à la firme Infotech, d'un montant de 3 463.50 \$ (avant taxes) pour la commande de papeterie telle que comptes de taxes, enveloppes et cartons pour permis de construction.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-130-00-670
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-354 Chemtrade Logistics – approvisionnement en sulfate d'alun pour l'usine d'épuration

ATTENDU la résolution no. 21-04-113 autorisant le contrat à Chemtrade Logistics Inc. pour l'achat de sulfate d'alun à l'usine d'épuration;

ATTENDU le contrat actuel avec l'entreprise Chemtrade Logistics pour un prix de 279 \$ / tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Chemtrade Logistics, d'un montant de 5 159.27 \$ (avant taxes) pour l'achat de 18.492 tonnes de sulfate d'alun pour l'usine d'épuration.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-414-00-635
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-355 Stelem - restauration de 4 bornes d'incendie

ATTENDU QUE des bornes d'incendie ont été endommagées et doivent être réparées ;

ATTENDU les demandes de soumissions adressées aux entreprises BF-Tech Inc. et Stelem ;

ATTENDU QUE ces deux (2) soumissions ont été reçues et que le résultat est reproduit au tableau ci-dessous;

SOUSSIONNAIRES	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
BF -Tech Inc.	1 781.13 \$	89.06 \$	177.67 \$	2 047.86 \$
Stelem	1 736.00 \$ \$	86.80 \$	173.17 \$	1 995.97 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Stelem, au prix de **1 736 \$ (avant taxes)** pour effectuer les travaux de restauration complète des bornes, tel que décrit dans la soumission reçue.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-220-00-521
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-356 Martech - achat d'enseignes pour signalisation

ATTENDU la nécessité d'avoir les enseignes adéquates pour la signalisation dans les voies publiques ;

ATTENDU les demandes de soumissions adressées aux entreprises Martech et Fusion signalisation ;

ATTENDU QUE ces deux (2) soumissions ont été reçues et que le résultat est reproduit au tableau ci-dessous ;

SOUSSIONNAIRES	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Fusion signalisation	2055 \$	102.75\$	204.99 \$	2 362.74 \$
Martech	1 931\$	96.55 \$	192.62 \$	2 220.17 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Kim Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Martech, pour un montant de **1 931.00\$ (avant taxes)** pour commander 10 enseignes D-290-D (balises) et 10 enseignes P-10 (arrêt) ainsi que leurs accessoires. Poste comptable attribué à la dépense : 02-355-00-640
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-357 Équipements Colpron - location d'une faucheuse

ATTENDU QUE la municipalité a signé un contrat de location pour une faucheuse en juin 2022 ;

ATTENDU QU'à la suite d'un incident, la faucheuse a subi des dommages importants ;

ATTENDU QUE ce dossier sera transmis à nos assureurs pour évaluer le coût des dommages ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 2 500 \$ (avant taxes) à Équipements Colpron Inc., pour la location de la faucheuse tel qu'indiqué sur le contrat daté du 2 juin 2022.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-516
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-358 Solution informatique Montérégie – renouvellement banque d'heures

ATTENDU l'octroi de contrat pour le service informatique de la municipalité, tel qu'indiqué dans la résolution no. 21-11-302 ;

ATTENDU les ajustements informatiques à la suite de l'installation de nouveau système téléphonique à l'hôtel de ville ;

ATTENDU des demandes supplémentaires relatives à l'ajout de nouveaux équipements et des exigences de Office Microsoft ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 6 500 \$ (avant taxes) à Solution informatique de la Montérégie, pour un bloc de 100 d'heures au taux indiqué selon l'entente, pour les services informatiques futurs.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-414
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-359 SEMS mécanique industrielle – achat pompe pour poste d’égout Linda

ATTENDU une pompe défectueuse à la station d’égout Linda ;

ATTENDU Qu’à chaque poste d’égout, il y a une seconde pompe pour s’assurer que le débit se poursuive régulièrement et qui est utilisée pleinement lorsqu’il y a une défectuosité à une des deux pompes ;

ATTENDU QUE le coût de la réparation est de 11 813.52 \$ (avant taxes) pour un délai de 42 jours ;

ATTENDU QUE l’achat d’une nouvelle pompe avec les mêmes caractéristiques, totalise 16 831.40 \$ (avant taxes) et est admissible à un remboursement de la TECQ 2019-2023, mais nécessite un délai de livraison de 12 à 14 semaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D’AUTORISER le paiement d’un montant de 11 813.52 \$ (avant taxes) à SEMS mécanique industrielle pour la réparation de la pompe au poste d’égout Linda.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-415-00-521

Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-360 Philippe Meunier – soutien technique pour Refonte des règlements

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à une refonte complète du Règlement 25-2006 sur le zonage ainsi que de tous les règlements connexes cités en rubrique;

ATTENDU la résolution no. 22-03-060 octroyant un mandat pour 392.5 heures;

ATTENDU QUE le solde actuel des heures disponibles totalise 0.45 minutes;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D’AUTORISER le paiement de 20 heures supplémentaires, pour un montant de 1 800 \$ (avant taxes) tel qu’indiqué sur la soumission no. 2022-046 datée du 8 octobre 2022.

ADOPTÉE

22-11-361 Technivolt - remplacement de lumières à l’hôtel de ville

ATTENDU le remplacement de 8 lumières brûlées à l’hôtel de ville :

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D’AUTORISER le paiement d’un montant de 1 828.80 \$ (avant taxes) à Technivolt pour le remplacement de huit (8) lumières dans l’hôtel de ville.

ADOPTÉE

22-11-362 Bibliothèque municipale – Rapport trimestriel (Juillet à Septembre 2022)

ATTENDU le rapport trimestriel de juillet à septembre 2022 produit par Madame Louise Beauchamp, responsable de la bibliothèque municipale, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau** ;

DE PRENDRE ACTE du dépôt rapport trimestriel de juillet à septembre 2022 produit par Madame Beauchamp;

D’APPROUVER ledit rapport.

ADOPTÉE

22-11-363 Dépôt des États comparatifs 2022-2021 requis par l'article 176.4 du Code municipal

ATTENDU les obligations faites par l'article 176.4 du Code municipal de déposer deux (2) États comparatifs des revenus et dépenses;

ATTENDU les États comparatifs déposés, pour l'un comparant l'exercice en cours jusqu'au 31 août 2022 et celui de l'exercice 2021 pour la période correspondante, et pour l'autre en comparant les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau** ;

DE PRENDRE ACTE du dépôt des états comparatifs 2022 et 2021, et des revenus et des dépenses de 2022 tel qu'exigés par la Loi.

ADOPTÉE

22-11-364 Dépôt du sommaire du rôle pour 2023

ATTENDU la transmission du rôle d'évaluation pour l'exercice de 2023, faite et déposée à la Municipalité le 26 octobre 2022 par la firme d'évaluateurs agréés de la Coopérative d'évaluation de la FQM, associée à la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU la Déclaration signée par le greffier de la Municipalité laquelle confirme le dépôt du rôle concerné au bureau de la Municipalité en date du 26 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** ;

DE PRENDRE ACTE du dépôt du Rôle d'évaluation de l'exercice 2023 au bureau de la Municipalité, le tout dans le respect de chacune des obligations prévues par la Loi.

ADOPTÉE

22-11-365 Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon – budget 2023

ATTENDU le budget présenté par la Régie intermunicipale totalisant 133 392 \$ pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la quote-part de la Municipalité d'Ormstown s'élève à 27 384 \$, représentant 20.53% de la répartition globale;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la quote-part de 2023 de la RIPRH au montant de 27 384 \$ non taxable.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-701-30-952
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-366 Protocole d'entente avec MRC pour travaux cours d'eau sur Rang 3

ATTENDU les problématiques de débordement et d'écoulement d'eau le long du 3ème rang à Ormstown ;

ATTENDU le mandat donné à la firme d'ingénierie TetraTech afin de préparer un projet de réfection de route incluant la gestion de l'écoulement de l'eau ;

ATTENDU QUE selon l'ingénieur de la firme TetraTech, le fossé de route aurait les caractéristiques d'un cours d'eau selon l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) (RLRQ, chapitre C-47.1) ;

ATTENDU QUE, selon cet article, c'est la MRC du Haut-Saint-Laurent qui a compétence sur les cours d'eau de son territoire et qui est, selon l'article 106, habilité à réaliser des travaux d'aménagement de cours d'eau ;

ATTENDU QU'à l'article 4 de la *Politique Relative à la Gestion des Cours d'eau sous Juridiction de la MRC du Haut-Saint-Laurent* il est spécifié que :

« Lorsqu'elle décide de réaliser des travaux de création, d'aménagement, d'entretien ou de fermeture d'un cours d'eau en vertu de l'article 106 L.C.M., la M.R.C. peut également convenir par une entente particulière avec une municipalité locale que cette dernière assume la gestion de ces travaux selon les modalités intervenues entre les parties. »

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE DEMANDER à la MRC du Haut Saint-Laurent de préparer une entente particulière avec la municipalité d'Ormstown, en fonction des modalités conclues par les parties et d'un mode de gestion des travaux d'aménagement de cours d'eau projetés dans le 3ème rang d'Ormstown;

ET DE PRÉCISER que l'ensemble des coûts de ce projet seront assumés par la Municipalité d'Ormstown qui devra, conformément à un règlement totalisant tous les frais, facturer les citoyens concernés.

ADOPTÉE

22-11-367 EMS – Mandat pour conception d'un nouveau réservoir d'eau potable

ATTENDU QUE suivant la décision du conseil, il a été retenu de construire un nouveau réservoir d'eau potable de 1 200 m³ au site du réservoir Madeleine et adjacent à la future usine de filtration;

ATTENDU QU'il devient nécessaire maintenant de procéder à la conception de ce réservoir et des ouvrages connexes, soit le nouveau système de distribution d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER la soumission présentée par la firme EMS au montant de 79 500 \$ (avant taxes) pour préparer l'ensemble des activités à prévoir ainsi que les honoraires associés qui s'ajoutent au mandat déjà octroyé à la firme EMS.

Postes comptables attribués à la dépense : 23-052-10-721
Provenance des fonds : Subvention TECQ 2019-2023

ADOPTÉE

22-11-368 Solmatech – mandat pour analyses de terre dite « contaminée » dans le secteur de la Vallée des Outardes (phase 2)

ATTENDU la résolution no. 22-10-291 octroyant un mandat à la firme Solmatech, pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'asphaltage, d'éclairage et de construction de bordures de rue dans le nouveau secteur résidentiel de la Vallée des Outardes (phase 2) pour un montant de 132 000 \$ (avant taxes);

ATTENDU la présence de terre contaminée A-B (terre et gravier) et B-C (incluant des hydrocarbures en proportion minimale) à la suite de prélèvements effectués par l'entrepreneur Roxboro;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la disposition temporaire de ces terres contaminées sur un emplacement municipal autorisé;

ATTENDU QUE des analyses de sols doivent être effectuées sur ces terres avant d'en disposer dans des sites de décontamination;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le mandat à la firme Solmatech, au montant de 4 711.25 \$ (avant taxes) pour effectuer des analyses de sol de ces terres contaminées, et remettre à la municipalité un rapport de caractérisation environnemental au terme de ce mandat, tel qu'indiqué sur la soumission présentée le 27 octobre dernier.

Postes comptables attribués à la dépense : 23-085-22-721
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-11-369 Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences

ATTENDU QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité d'Ormstown souhaite déposer un projet de Compostage domiciliaire (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le directeur général, M. Georges Lazurka, à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité d'Ormstown auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet;

DE CONFIRMER que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE DEMEURER propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre d'un volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

ADOPTÉE

22-11-370 **Fermeture de l'Hôtel de Ville durant la période des fêtes**

ATTENDU QU'il faut statuer sur la période de fermeture des bureaux municipaux pour les Fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QUE les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés du 24 décembre 2022 au 3 janvier 2023, le 23 décembre étant le dernier jour travaillé et le retour au travail étant établi au mercredi, le 4 janvier 2023; le service des Travaux publics étant, quant à lui, ouvert et disponible pour les tâches régulières ainsi que pour le déneigement, bris d'aqueduc et égout, et toute autre urgence.

ADOPTÉE

22-11-371 **Mandat pour embauche de surveillants de patinoire et descentes de glissade**

ATTENDU QUE durant la période hivernale, les deux patinoires municipales (au Centre Récréatif et au Parc des Érables) sont ouvertes selon un horaire déterminé, pour permettre aux citoyens d'y pratiquer les sports d'hiver;

ATTENDU QU'une surveillance municipale doit être présente durant les heures d'ouverture;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'AUTORISER le mandat au directeur des travaux publics à procéder à l'embauche de quatre (4) surveillants de patinoire, au taux horaire de 17 \$, afin d'effectuer la supervision nécessaire durant les heures d'ouverture pour l'utilisation des patinoires et des tubes pour glisser aux endroits autorisés.

ADOPTÉE

22-11-372 **Nomination d'un pro-maire pour la période de janvier à juin 2023**

ATTENDU QU'il convient de nommer un membre du conseil municipal à titre de pro-maire en cas d'absence de la mairesse pour quelque motif que ce soit ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE NOMMER le conseiller **Éric Bourdeau**, à titre de pro-maire pour la période de janvier à juin 2023.

ADOPTÉE

22-11-373 Mandat à firme d’avocat DHC pour avis juridique sur la réglementation de la circulation sur les routes municipales

ATTENDU QUE la municipalité entend mettre à jour la réglementation sur les routes sous sa juridiction ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE MANDATER la firme d’avocats DHC pour évaluer la réglementation de la circulation sur les routes municipales.

ADOPTÉ

22-11-374 Club des Lions d’Ormstown – Autorisation pour la Guignolée 2022

ATTENDU l’activité récurrente du Club des Lions en rapport avec la collecte de fonds de la Guignolée dans le temps des fêtes ;

ATTENDU QUE pour occuper l’intersection des routes 138 et 201, l’organisation a besoin d’une résolution adoptée par le conseil municipal, laquelle doit être transmise au ministère des Transports à des fins d’autorisation ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à l’activité annuelle du Club des Lions d’Ormstown ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D’APPUYER la demande du Club des Lions auprès du MTQ afin que, comme pour les années passées, ce dernier puisse occuper l’intersection des routes 138 et 201 en vue de la tenue de son évènement annuel de collecte de fonds dans le cadre de la Guignolée 2022.

ADOPTÉE

22-11-375 Noël enchanté sur la rue Lambton – par Loisirs Ormstown

ATTENDU l’activité de « *Noël enchanté* » qui aura lieu samedi le 10 décembre prochain, organisée par les volontaires de Loisirs Ormstown;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D’AUTORISER un budget de 3 000 \$ (non taxable) à Loisirs Ormstown, sur présentation de pièces justificatives pour des dépenses pour les décorations, les rafraichissements et les autres coûts pour la tenue de l’activité.

ADOPTÉ

22-11-376 Club de l’Âge d’Or – contribution à FADOQ

ATTENDU QUE la Municipalité d’Ormstown reconnaît l’importante contribution communautaire des personnes âgées au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE le groupe Âge d’Or d’Ormstown, membre de la FADOQ, organise des activités de loisirs et culture pour les membres, citoyennes et citoyens qui ont contribué leur vie durant, à l’essor de leur municipalité;

ATTENDU QUE ces activités permettent aux membres de sortir de leur isolement, de socialiser et de vivre une vie active et enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D’AUTORISER un montant de mille (1 000 \$) dollars à titre de contribution municipale à leur budget de 2022, pour l’achat d’équipement;

ET QUE la mairesse, à même son budget discrétionnaire, participe au financement du repas de Noël, pour un montant de 550 \$.

ADOPTÉ

22-11-377 **Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent – Demande d'appui pour changement de gestion**

ATTENDU l'obligation de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent (OH HSL), par la Société d'habitation du Québec (SHQ) de confier au Centre de services de la Montérégie-Ouest (CSMO) tout travaux découlant du budget de remplacement, amélioration et modernisation;

ATTENDU la vacance de 12 logements HLM à l'OH HSL en attente de travaux majeurs dont 3 logements - famille dans le Parc des érables à Ormstown;

ATTENDU la crise de l'habitation actuelle;

ATTENDU les deux révisions budgétaires adressées au CSMO le 13 janvier et le 17 août 2022 pour urgences et logements vacants;

ATTENDU le non-dépôt ou le report de projets spéciaux en 2023 pour l'OH HSL par le CSMO;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'OH HSL le 19 septembre 2022 relative à une demande de changements de gestion pour le Centre de services de la Montérégie-Ouest (CSMO);

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'APPUYER l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent dans leur demande adressée à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de changement de gestion du Centre de services de la Montérégie-Ouest (CSMO).

ADOPTÉ

22-11-378 **Eau Secours – demande d'appui**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a fait, de la gestion responsable de l'eau, sa première priorité;

ATTENDU QUE pour assurer une gestion durable et intégrée, tel que stipulé dans la Loi sur l'eau, les municipalités qui doivent assurer l'approvisionnement en eau potable, doivent baser leur gestion sur les données d'utilisation de la ressource :

ATTENDU QUE les données relatives aux prélèvements d'eau par les industries du Québec, sont maintenues secrètes;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'APPUYER la Coalition Québécoise appelée « Eau Secours » pour une gestion responsable de l'eau;

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

ET DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ

ADOPTÉE

22-11-379 **Montérégie West Community Network - demande d'appui**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown reconnaît pleinement les besoins criants de sa population vieillissante ainsi que le manque évident de ressources autant pour celles et ceux qui sont en résidence mais aussi pour celles et ceux demeurant encore dans leur propre résidence;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'échanger sur ces préoccupations dans le but d'améliorer la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'APPUYER la démarche de Montérégie West Community Network pour obtenir une aide financière du Programme *Nouveaux Horizons, New Horizons*, afin de réaliser les activités nécessaires pour mieux aider la clientèle ciblée.

ADOPTÉE

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

S'il y a des questions du public en regard des seuls points de l'ordre du jour, elles seront répondues par la mairesse McAleer, ces questions et réponses pouvant être entendues sur la chaîne YouTube de la Municipalité, accessible en allant soit sur le site internet à www.ormstown.ca ou en tapant "Orms town YouTube" sur la barre de recherche Google.

VARIA

22-11-380 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 21h34.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse,

Jocelyne Madore
Secrétaire trésorière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Georges Lazurka, trésorier